Envoyé en préfecture le 16/05/2026
Reçu en préfecture le 16/05/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260427-D2026_27-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Présents (15): Mme Jéby Myriam, M. Lamy Vincent, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, M. Tual Maxime, Mme Brielle Hélène, Mme Hutin Alexandra, M. Rostren Philippe, M. Gérard François, M. Suhard Fabien, M. Durand Antoine, M. Migault Guillaume, Mme Prioux Chloé, Mme Coudé-Belloir Anne-Marie, Mme Rabeau Virginie.

Anne-Marie Coudé-Belloir est désigné secrétaire de séance.

D2026-27 FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

ASSOCIATIONS	Subvention de base 2026	Subvention complémentaire (sous conditions) (projets 2026)
AMICALE PARENTS D'ÉLÈVES	246,00 €	250,00 € (si utilisation salle des sports pour l'arbre de Noël)
COOPERATIVE ECOLE PUBLIQUE (82 élèves : 69€ fournitures + 12€ coopérative + 8€ sortie/élève)	7 298,00 €	-
COMITE DES FÊTES	550,00 €	150,00 € (animation compensant arrêt théâtre)
COMITE DES FETES – GENNES EN FETE	-	1 500,00 € (selon projet)
BLEUETS PORTE DE BRETAGNE (Volley)	1 000,00 €	200,00 € (charges sup. N3)
BLEUETS FOOTBALL	800,00 €	-
CITOYENS DE LA PAIX	250,00 €	120,00 € (remboursement frais expo 2025)
FORME ET DETENTE (sous condition de domiciliation du siège à Gennes-sur-Seiche)	315,00 €	-
GMOUV35 Gennes	600,00 €	500,00 € (animation communale – guinguette)
CHASSE nuisibles	200,00 €	-
CLUB INFORMATIQUE (700 € base + 500 € forfait internet)	1 200,00 €	-
CHASSE piégeage (ragondins + rats musqués)	500,00 € (frais de fonctionnement)	3 €/animal capturé (plafonné à 500 €)
CHASSE PLAN GROS GIBIER	310,00 €	-
Total associations Gennoises	**15 039,00 € + piégeage variable**	**2 470,00 € + piégeage variable**
CROIX D'OR	60,00 €	-
RESTAURANT DU CŒUR	400,00 €	-
DONNEURS DE SANG (Argent ré-du-Plessis)	60,00 €	-
BISTROT MÉMOIRE (coup de cœur 2026)	30,00 €	-
Total associations extérieures	**550,00 €**	**-**
TOTAL DES SUBVENTIONS 2026 (associations locales et extérieures)		

Envoyé en préfecture le 16/05/2026
Reçu en préfecture le 16/05/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260427-D2026_27-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission animation,

M. le Maire expose au conseil les propositions de la commission animation concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

* Subvention APE : 246 € de base + 250 € versés uniquement si utilisation de la salle des sports pour l'arbre de Noël.
* Chasse piégeage : 500 € de frais de fonctionnement + 3 €/animal capturé, plafonné à 500 € au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessus et d'autoriser le Maire à verser celles-ci selon les conditions précisées dans le tableau annexé, pour un montant total de 15 589,00 € (hors subvention chasse piégeage calculée au nombre d'animaux capturés, plafonnée à 1 000 €).

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le DROFF

